La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1468 du 28 octobre 2014

Sommaire

		Pages
1.	Action du 4 novembre 2014 : Tracts CGT et préavis de grève	3-11
2.	Lettre ouverte CGT – FSU – SOLIDAIRES - FAFP au Président de la République	12-13
3.	Réforme territoriale : Tract FDSP – CGT	14-15
4.	Ecotaxe : Communiqués UIT et FD des Transports	16-17
5.	RIFSEEP : Compte rendu CGT de l'audience du 14 octobre 2014	18-21
6.	Administration Centrale : Affiche, tract et compte rendu de la CGT Administration centrale	22-27
7.	Egalité femmes/hommes : compte rendu CGT de la réunion du 13 octobre 2014	28-30
8.	Les retraités : Communiqué de l'UCR CGT	31

Bulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.55 82 88 75 – Télécopie : 01.55.82.88.70 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : Nicolas BAILLE – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 € - CPPAP : 0714 S 06937. ISSN 1277-6459

AGENDA

Mercredi 29 Octobre :
conférence de presse UIT – CGT
suite à l'audience du 27/10

Jeudi 30 Octobre : CTM du MEDDE-MLETR

Vendredi 31 Octobre :
audience de la FNEE – CGT à la ministre Royal

Lundi 3 novembre : réunion UGFF sur élection DDI

Lundi 3 novembre : bureau de l'UGFF

Mardi 4 novembre :
journée de mobilisations et d'actions
dans le secteur des transports

Mardi 4 et mercredi 5 novembre : CCN de la CGT

Mercredi 5 et jeudi 6 novembre :
commission exécutive fédérale

Jeudi 6 novembre à Bléneau les Ponts à Mousson : journée de déploiement CGT et meeting CGT
pour les élections du 4 décembre 2014

Jeudi 6 novembre :
2ème réunion confédérale des chargés
de la communication des organisations

Jeudi 6 novembre :
présentation par le DRH du Medde-MLETR
du "tour extérieur des administrateurs civils

Jeudi 6 et vendredi 7 novembre :
29ème congrès de l'UL de Lille

Vendredi 7 novembre :
2ème audience FNEE – CGT
au ministère des transports sur VNF

Mercredi 12 novembre : secrétariat de l'UIT

Mercredi 12 novembre : pré CAP des TSDD

Mercredi 12 novembre : OS / DRH groupe d'échanges

Mercredi 12 et jeudi 13 novembre :
Assemblée Générale INDECOSA – CGT à Montreuil

Lundi 17 novembre : bureau de l'UGFF

Lundi 17 novembre : préparation CGT – FSU du CCAS

Lundi 17 novembre : OS / DRH 2ème réunion sur le RIFSEEP

Mardi 18 novembre : réunion plénière du CCAS

Mardi 18 novembre :
journée de déploiement CGT et meeting CGT à Montreuil pour les élections du 4 décembre 2014

Mercredi 19 novembre : secrétariat fédéral

Jeudi 20 novembre : Ag des personnels de VNF à Béthune

Jeudi 20 novembre :
AG de l'UF de la DT Rhône Saône à Palavas les Flots (34)

Jeudi 20 et vendredi 21 novembre : AG de Prudis à Montreuil

Mardi 25 novembre : réunion du collectif fédéral archives

Mardi 25 novembre : CAP des TSDD

Mardi 25 novembre : OS / DRH groupe d'échanges

INFOS REVES

Chiffres du chômage de septembre
Une véritable série noire !

Ce mois de septembre bat des records, tous les chiffres sont mauvais : le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A s'établit à 3 432 500 fin septembre 2014. Ce nombre augmente par rapport à la fin août 2014 (+0,6 %, soit +19 200). Sur un an, il croît de 4,3 %.

Tous les âges sont touchés : les moins de 25 ans augmentent de 0,4 %, ceux âgés de 25 à 49 ans augmentent de 0,5 % (+3,3 % sur un an) tandis que celui des 50 ans ou plus augmente de 1,0 % (+11,1 % sur un an). (...)

Liquidation de Bel Maille (Riorges)
58 salariés en lutte pour
sauver leurs emplois

La liquidation judiciaire décidée par le tribunal de commerce de Roanne le 16 octobre n'a hélas pas surpris les salariés de l'entreprise Bel Maille. Faute d'un projet de reprise viable, les 58 salariés s'attendaient à ce scénario. Mais ils ont décidé de se battre pour sauver leurs emplois et occupent leur usine. Ils exigent du liquidateur le doublement des indemnités conventionnelles de licenciement.(...)

Papeterie Canson (Annonay)
La résistance s'organise
contre 58 suppressions d'emplois

Après la fermeture de l'usine Faya, seul site de production de papier calque en France, la direction de Canson (groupe Hamelin depuis 2007/2011) vient d'annoncer début octobre la suppression de 58 emplois, soit 20 % de l'effectif total de l'entreprise, dont 18 à la production de papier, et la dénonciation de l'ensemble des accords d'entreprise et des usages. . (...)

suite sur : www.cgt.fr

SALARIES DES TRANSPORTS-LOGISTIQUE ET INFRASTRUCTURES :

... Le 04 novembre 2014, ... Agissons, tous ensemble,

Pour nos droits !!

Depuis plusieurs mois, les conflits se multiplient dans les transports comme à la SNCF, dans les transports urbains, dans le maritime, dans l'aérien et l'aéroportuaire, le fluvial et les routes. Ces luttes ont pour dénominateur commun les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la pénibilité, et sont portées par des enjeux de service public et d'aménagement du territoire.
De multiples luttes locales ont permis des avancées.

Tous les secteurs du transport sont touchés par la politique d'austérité, dont les maîtres-mots sont «compétitivité», «concurrence», «coût du travail».

Mais on ne vous parle jamais du coût du capital, un vrai coût celui-là, avec les rémunérations des actionnaires qui ne connaissent pas la crise (les dividendes des entreprises du CAC 40 ont explosé de 30% en un an !) et les profits non redistribués aux salariés, jamais assez suffisants pour les patrons.

Les salariés font les frais d'une politique de bas-coûts.

Dans les transports, un dumping social est organisé par les politiques dites «***low cost***» qui visent à réduire le maximum de coûts de production pour l'employeur.

Au final, ce sont les salariés qui trinquent : les emplois se précarisent, les organisations de travail sont démantelées, la sous-traitance se développe et s'amplifie. Le service aux usagers s'en trouve dégradé car réduit au strict minimum, y compris sur la sécurité. Toute option devient payante pour qui veut un service en plus.

Ces politiques mettent en concurrence les salariés d'un même mode de transport et cela peut aller jusqu'à les mettre en concurrence dans la même entreprise.

- Dans le maritime, c'est Corsica Ferries (capitaux privés, subventions publiques et pavillon italien) qui déréglemente la SNCM (capitaux publics et pavillon français, abandonnée par l'État),
- dans l'aérien, c'est Transavia, filiale d'Air France, aux conditions sociales abaissées
- tout comme à la SNCF, le TGV Ouigo (organisation du travail en tension) contre le TGV classique, mais aussi la mise en place de dessertes TER **sans contrôleurs à bord qui fait reposer toutes les responsabilités sur le conducteur**.

Pour contrer cette logique libérale,
il faut exiger des salaires décents et des emplois qualifiés.

Alors que les enjeux environnementaux et sociaux liés aux transports sont cruciaux et auraient dû être pris en compte dans la Loi transition énergétique-ce qui est loin d'être le cas-l'Etat a fait adopter la réforme ferroviaire qui fragilise encore plus l'entreprise nationale SNCF.

Montreuil, le 15 octobre 2014

Exit donc les promesses de report modal, alors que la part du fret ferroviaire à la SNCF est à un point historiquement bas et le fluvial stagne.
L'écotaxe est définitivement abandonnée, ce qui est un scandale financier, car au-delà de supprimer une source de financement des infrastructures de transport qui devait apporter 800 millions d'euros par an, c'est l'État qui est empêtré dans son PPP avec ***« Ecomouv»***, qu'il va devoir indemniser à hauteur de près d'un milliard d'€. C'est encore le contribuable qui paiera cette gabegie financière et les salariés d'Ecomouv qui vont être licenciés.

Alors que l'occasion de ponctionner les profits des sociétés d'autoroutes, qui s'élèvent à plus de 2 milliards d'euros par an est de mise, le ministre des Finances la rejette au prétexte que les contrats de ces sociétés obligeraient à une compensation par les hausses de tarifs ou l'allongement des durées de leurs concessions. Et pendant ce temps, on continue de privatiser, et de mettre en concession le réseau routier national. Mais rien sur la proposition CGT de renationaliser les autoroutes concédées.

Le gouvernement lâche aux moindres soubresauts à un patronat qui dicte sa loi et n'est pas inquiété lorsqu'il saccage des installations ou des locaux publics. Tandis que, dans une logique de remise en cause du droit de grève, les salariés qui défendent leurs emplois sont traités comme des délinquants et fustigés par la presse libérale.

Ainsi, le patronat routier sera exonéré de la hausse récemment décidée de 2 centimes par litre du gasoil.
En revanche, pour ce qui est de l'augmentation des salaires, les salariés sont priés de faire un effort !

Il est plus que temps d'arrêter de ponctionner les ménages et de décider de faire payer aux chargeurs le juste coût du transport permettant ainsi les investissements pour des infrastructures de demain.

- **C'est pourquoi la CGT revendique l'instauration d'une tarification sociale et environnementale obligatoire dans le transport routier afin de sortir de la sous-tarification chronique du transport.**
- **La CGT demande une remise à plat de l'ensemble des aides publiques et exonérations en tout genre accordées aux entreprises dans le secteur des transports, notamment routier et maritime, sans aucune contrepartie**.
- **Contre la mise en concurrence des modes de transport et des salariés, la CGT défend une complémentarité des modes dans une logique de réponse pertinente aux usagers et aux entreprises utilisatrices**. C'est le concept de multimodalité qui doit s'accompagner de meilleures conditions sociales et salariales. L'État a le pouvoir politique de redistribuer les cartes, mais pas la volonté.

POUR AVOIR GAIN DE CAUSE FACE AU GOUVERNEMENT ET AU PATRONAT, LES SALARIES DOIVENT S'UNIR ET SE FAIRE ENTENDRE.

LE 04 NOVEMBRE 2014, LA CGT PROPOSE UNE GRANDE MOBILISATION DE TOUS LES SALARIES DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES POUR, ENSEMBLE :

- **Exiger des augmentations** générales de salaire,
- **Stopper les suppressions et la précarisation** des emplois,
- **Gagner des embauches pérennes** dans tous les secteurs et améliorer les conditions de travail et de vie,
- **Mettre un frein à la sous-traitance**, mettre fin au dumping social et à la politique du bas coût (low cost), stopper l'abandon des missions publiques, les privatisations et mises en concession et la déréglementation,
- **Gagner une véritable complémentarité entre les modes de transports** dans un concept de multimodalité, un renforcement de la maîtrise publique et du service public,
- **Exiger des moyens de financements publics** pour la régénération, la modernisation et le développement des infrastructures,
- **Exiger le retrait des lois limitant le droit de grève** et combattre toutes les atteintes aux libertés syndicales.

Le 4 novembre devra peser sur le contenu et les décisions de la prochaine Conférence Environnementale durant laquelle se tiendra une table ronde sur les transports !

Fédération Nationale des Syndicats Maritimes

NOUS APPELONS
L'ENSEMBLE DES SALARIE-E-S DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES D'ILE DE FRANCE
A L'ACTION ET A MANIFESTER, EN MASSE, LE :

MARDI 04 NOVEMBRE 2014

14h00

Place du 18 Juin à Montparnasse

… Pour aller au Ministère des Transports.
Boulevard Saint Germain

ENSEMBLE, LUTTONS POUR :

- ➔ **Exiger des augmentations générales de salaires,**
- ➔ **Stopper les suppressions et la précarisation des emplois,**
- ➔ **Gagner des embauches pérennes dans tous les secteurs et améliorer les conditions de travail et de vie,**
- ➔ **Mettre un frein à la sous-traitance, mettre fin au dumping social et à la politique du bas coût (low cost), stopper l'abandon des missions publiques, les privatisations et mises en concessions,**
- ➔ **Gagner une véritable complémentarité entre les modes de transports dans un concept de multimodalité, un renforcement de la maîtrise publique et du service public,**
- ➔ **Exiger des moyens de financements publics pour la régénération, la modernisation et le développement des infrastructures,**
- ➔ **Exiger le retrait des lois limitant le droit de grève et combattre toutes les atteintes aux libertés syndicales et la répression syndicale qui sévit.**

ENSEMBLE, EXIGEONS un grand débat public sur la réforme des territoires voulue par le gouvernement, les transports et les infrastructures risquant d'être fortement impactés.

1

Montreuil, le 22 octobre 2014

UIT la cgt

la cgt Ensemble, des exigences à portée de voies ! FÉDÉRATION DES CHEMINOTS

la cgt transports

la cgt équipement environnement

la cgt Fédération Nationale des Syndicats Maritimes

UGICT cgt FÉDÉRATION DES OFFICIERS DE LA MARINE MARCHANDE

… AUX USAGERS … A LA POPULATION

ENSEMBLE,

POUR UNE POLITIQUE DES TRANSPORTS REPONDANT AUX BESOINS :

DE MOBILITE, D'ENVIRONNEMENT, D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE RECONQUETE INDUSTRIELLE !!

Les transports sont au centre de l'économie, du développement économique ou pas des territoires, des questions environnementales, structurants ou destructurants pour la société, suivant la façon dont on les fait évoluer.

Quels que soient les modes, ils sont votre quotidien !

Et c'est, certainement pour cela qu'ils font -régulièrement- la une de l'actualité au travers de scandales aux lourdes conséquences financières pour le citoyen contribuable à l'image de l'abandon de l'écotaxe ou encore les profits juteux des autoroutes.
Ils ont été aussi au cœur de divers conflits comme à la SNCF, à la SNCM ou à Air France. **Des conflits scandaleusement dénigrés, sans doute pour en masquer le sens même**. Ces conflits avaient tous un point commun : l'intérêt **général, en opposition au dumping social qui sévit dans les transports, précurseur de la politique low cost** (bas coût) qui lamine les emplois, les précarise, démantèle les organisations du travail, développe et amplifie la sous-traitance.

Des politiques qui éclatent les entreprises intégrées, conduisent à la privatisation, à la mise en concession et, au final, c'est l'usager qui est le perdant car ce bas coût assure un service dégradé car réduit au strict minimum, **y compris la sécurité** !! Toute option devient payante pour qui veut un service en plus !

Il faut arrêter cette machine à broyer les emplois, les conditions sociales des salariés et qui menace l'avenir du service public !

Cette logique du «bas coût », c'est «perdant/perdant » pour les salariés et les usagers et «gagnant/gagnant » pour les actionnaires et le capital ! Faut-il rappeler que le modèle low cost vit avec l'argent du contribuable au travers du financement de certaines collectivités ? Pendant ce temps, l'hémorragie de l'emploi dans les transports s'amplifie (ferroviaire-**fluvial**-aérien-maritime-transport routier marchandises-entretien des routes …) !!

Dans une période où les enjeux environnementaux et sociaux, liés aux transports, sont cruciaux et auraient dû être pris en compte dans la loi de transition énergétique (ce qui est loin d'être le cas), l'Etat a fait adopter la réforme ferroviaire qui fragilise – encore plus - l'entreprise nationale SNCF ; avec des effets qui ne se font pas attendre (fermeture de lignes, fermetures de centaines de guichets, suppression de contrôleurs sur les TER …).
Par contre, on propose de déréglementer le transport routier de voyageurs (cars) pour les mettre en concurrence avec les trains au risque de supprimer les dessertes Intercités et trains d'équilibre du territoire et amplifier un dumping social dont on connait les ravages dans les transports marchandises.

Montreuil, le 20 octobre 2014

Les coûts externes (usage des infrastructures, pollution, nuisances sonores, congestion routière, accidentologie …) qui représentent plus du tiers du coût du transport routier (voyageurs-marchandises) doivent être pris en compte dans le coût réel du transport **et non plus être payés par le contribuable.**

Mais où sont les promesses de report modal, quand le Fret –à la SNCF- est à un point historiquement bas et que le fluvial stagne ?

Avec l'abandon définitif de l'écotaxe, ce nouveau renoncement va avoir de lourdes conséquences sur le financement des infrastructures *–déjà mis à mal depuis le désengagement de l'Etat (ferroviaires-fluviales-routières-transport de proximité : tramway, métro, RER…)* et conduit à de nouvelles privatisations et **concessions de routes nationales, devenant … payantes !**

Et, pendant ce temps, les sociétés d'autoroutes font des profits colossaux-9 milliards € de chiffre d' affaire en 2013 - posant la question des renationalisations des autoroutes concédées en 2005. L'enterrement de l'Ecotaxe est un véritable scandale financier car, au-delà du manque à gagner de 800 millions €, l'Etat va devoir indemniser *–à hauteur d'un milliard €-* la société «Ecomouv» en charge des portiques. **C'est le contribuable qui va payer cette gabegie financière pendant que pèse la menace de licenciements pour les salariés d'Ecomouv et 130 emplois des douanes vont être réorganisés.**

Nous disons : ça suffit !

- **Pour la CGT, il n'y a pas d'avenir économique, social, environnemental et pour un véritable report modal si nous ne sortons pas de cette pensée dominante dont les maîtres mots sont : compétitivité, concurrence, dumping social, coût du travail … alors que nous avons besoin de : complémentarité, multimodalité, maîtrise publique et Services Publics pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.**

Il faut rendre les transports urbains et interurbains accessibles, notamment en revenant à une TVA à 5% pour les transports publics et arrêter les fermetures de lignes ferrées dans les territoires.

Il faut étendre le Versement Transport –payé par les entreprises- à toutes les régions et à toutes les entreprises (premières bénéficiaires de ces transports collectifs pour leurs activités) afin d'améliorer la qualité des transports, renforcer et développer les infrastructures.

Dans le même temps, arrêtons de créer de nouveaux besoins de transports liés à une urbanisation croissante de nos villes rejetant, toujours plus loin, les populations précaires et imposant toujours plus de mobilité. En ce sens, les effets de la métropolisation et de la réforme territoriale en projet vont amplifier ce phénomène ; entrainant des déplacements de population, désertifiant de plus en plus de territoires… Les temps de transports journaliers sont en augmentation !

Pouvoir se loger décemment, à proximité de son lieu de travail, est un véritable enjeu de politique publique d'urbanisme et de transport, notamment d'accès aux réseaux de transports collectifs et aux logements.

Il faut arrêter de développer les hyper concentrations de lieux de travail, souvent le fruit de délocalisations imposées, complètement déconnectées de l'habitat et des lieux de vie.

TOUS ENSEMBLE !

AGISSONS

Salarié-e-s des transports et infrastructures, Usagers, Populations …

… POUR UN VERITABLE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT, ACCESSIBLE A TOUS ET PERMETTANT UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET UN AMENAGEMENT HARMONIEUX DES TERRITOIRES

Toutes ces questions et ces enjeux sont **au cœur de la mobilisation** des salarié-e-s des transports et infrastructures

Le mardi 04 NOVEMBRE 2014

2

Montreuil, le 20 octobre 2014

FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 55 82 88 70
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 24 octobre 2014

Mme Ségolène ROYAL
Ministre de l'Ecologie, du Développement durable
et de l'Energie

Objet : Préavis de grève pour le 4 novembre 2014 au MEDDE.

Madame la Ministre,

L'Union interfédérale des transports CGT, et ses 5 Fédérations dont la FNEE-CGT, appellent les salariés et personnels des Transports et Infrastructures à la grève le 4 novembre prochain.

Le Projet de loi de finances 2015 pour notre ministère est la conséquence directe du pacte de responsabilité et des politiques d'austérité menées par ce Gouvernement que dénonce la CGT. Il a des conséquences très directes sur les missions, les moyens, les effectifs, les salaires et régimes indemnitaires et les conditions de travail.
Concernant la pénibilité nous revendiquons sa reconnaissance par le service actif bonifié à 25%.
Sur l'amiante, une préconisation a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales au CHSCTM du 15 octobre dernier .
Celle-ci revendique que soit mis en œuvre au plus tôt :
« *- Une politique de prévention passant par des dépistages et des recherches avant travaux systématiques, réalisés par le CEREMA, du fait du non respect de la sécurité de leurs salariés et du non respect des protocoles de prélèvements exigés des sociétés actuellement employées.*
Cette politique de prévention devra être élaborée en concertation avec les CHSCT.
- Une information complète des agents et des CHSCT.
- Un maintien des missions par la mise en œuvre d'un programme de formation aux agents ainsi qu'à la hiérarchie, et la fourniture d'EPI adaptés.
- Un suivi médical post exposition et post professionnel (obligations définies dans le décret n° 2009-1547 du 11 décembre 2009 et la circulaire du 18 mai 2010).
- L'établissement de fiches d'exposition et d'attestations d'exposition à l'amiante pour tous les agents en poste actuellement ainsi que pour les agents transférés aux collectivités territoriales ayant pu avoir été exposés, la présomption d'imputabilité prévalant, du fait de l'absence d'information et de mesures de protection, notamment lors des travaux routiers ou dans les voies navigables.
- L'extension d'un dispositif de cessation anticipée d'activité pour tous les agents exerçant des missions les exposant ou les ayant exposés à l'amiante comprenant :

- ✓ *le départ anticipé à 50 ans,*
- ✓ *une allocation de 75 % de l'ensemble des rémunérations (salaire, ISH, HS, astreinte, PSR, PTETE, PM, ISS, ...),*
- ✓ *la continuité du déroulement de carrière jusqu'au départ à la retraite.* »

Cet appel porte également sur les revendications spécifiques à chaque secteur d'activité de nos services et établissements :

DIR :

- Opposition au plan de privatisation autoroutier du Gouvernement sur lequel l'Europe doit prendre une décision et qui déboucherait sur des transferts d'agents.
- Exigence de la renationalisation des société d'autoroutes qui est d'actualité (cf. articles Les Echos ou l'humanité) qui font valoir que l'Etat sortirait grand gagnant d'un rachat des concessions actuelles.
- Viabilité hivernale : exigence que les garanties minimales soient respectées (temps de travail, de repos et astreinte) et des moyens supplémentaires pour résorber les déficits d'effectifs d'environ 1500 ETP.

VNF :

- Opposition au mode de financement de la reconstruction des barrages manuels en PPP qui détruit les missions et emplois à VNF.
- Exigence de sortir de la productivité demandée au contrat de performances VNF au détriment des emplois.
- Opposition aux projets de service des DT qui remettent en cause les niveaux de service et dégradent les organisations de travail et condamnent à terme le réseau secondaire des voies navigables.

Maritime :

- Application des garanties minimales obtenues par l'action des agents notamment vedettes régionales et patrouilleurs.
- Renforcement prioritaire des effectifs pour assurer les obligations européennes de la France en matière de contrôle de la sécurité des navires et de la pêche.
- Exigence dans le cadre de la mission Raulin sur les Ecoles notamment l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM) de prise en compte de nécessaires passerelles avec les lycées d'enseignement professionnel maritimes ; exigence d'un plan stratégique pour l'enseignement supérieur maritime ainsi que des moyens budgétaires.

DREAL/DDT-M/CEREMA :

- Reconquête des missions : exigences prioritaires aujourd'hui et impératives dans le cadre de la « revue des missions » impactées par la réforme territoriale et la répartition des compétences entre Régions et métropoles.
- Obtenir l'engagement des Collectivités à financer le CEREMA sinon c'est le risque d'un « nouveau modèle économique » préconisé par Bercy dans le cadre des politiques d'austérité du Gouvernement.
- Exigence du maintien de l'ancrage territorial pour répondre aux besoins des Collectivités et de l'Etat ce qui suppose de sortir du concurrentiel (pas de rapport marchand entre les services) et d'avoir une garantie de capacité de missions et de moyens au sortir du protocole actuel fin 2015 pour le CEREMA.

Dans ce cadre, la Fédération nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT dépose un préavis de grève pour le 4 novembre 2014, le présent préavis valant pour les nuitées en amont et en aval de cette journée pour les agents travaillant en horaires décalés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général,

Nicolas BAILLE

fédération des services publics la cgt

Montreuil, le 24 octobre 2014

Madame Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
75007 PARIS

Objet : Préavis de grève pour le 4 novembre 2014

Madame la Ministre,

La CGT a décidé d'appeler à une journée d'action le 4 novembre 2014 pour les salariés des transports et des infrastructures, dans laquelle la Fédération CGT des Services publics s'inscrit pleinement.

Depuis plusieurs mois, les conflits se multiplient dans les transports comme à la SNCF, dans les transports urbains, dans le maritime, dans l'aérien et l'aéroportuaire, le fluvial et les routes. Ces luttes ont pour dénominateur commun les salaires, l'emploi, les conditions de travail et la pénibilité, et sont portées par des enjeux de service public et d'aménagement du territoire.

Tous les secteurs du transport sont touchés par la politique d'austérité, dont les maîtres-mots sont « compétitivité », « concurrence », « coût du travail ».
Alors que les enjeux environnementaux et sociaux liés aux transports sont cruciaux et auraient dû être pris en compte dans la Loi transition énergétique, ce qui est loin d'être le cas, l'État a fait adopter la réforme ferroviaire qui fragilise encore plus l'entreprise nationale SNCF. Il poursuit la mise en œuvre de la réforme territoriale sans consultation de la population alors qu'elle aura de lourdes conséquences sur l'organisation des transports sur le territoire et sur les conditions de travail et de rémunération des agents qui seront transférés.

Non seulement l'État continue de se désinvestir de certaines missions comme les Parcs et les transfère aux collectivités, mais dans le même temps il reste sourd à l'exigence croissante d'une autre politique pour sortir le pays de la crise et poursuit les restrictions budgétaires avec 11 milliards de coupes pour les services publics territoriaux.
Si l'on ajoute à cela le gel forcené du point d'indice des fonctionnaires et les 2 milliards supplémentaires d'amputations sur la Sécurité sociale, qui vont engendrer une perte de pouvoir d'achat par l'augmentation des tarifications, les personnels ont toutes les raisons de s'inquiéter pour l'avenir du service public des routes, le maintien des effectifs, leurs conditions de travail et de rémunérations.

… / …

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.spterritoriaux.cgt.fr - email : fdsp@cgt.fr

Personnel actif et retraité des communes, départements, régions, intercommunalités, services départementaux d'incendie et de secours, du logement social, du secteur privé de l'eau et de la thanatologie

Avec les personnels, la Fédération CGT des Services publics revendique :

- L'arrêt du projet de réforme territoriale et la consultation démocratique de la population ;
- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et des augmentations générales de salaires, contribution indispensable à la relance de l'économie ;
- Le développement des emplois statutaires, la titularisation des contrats précaires, des mesures indispensables au bon fonctionnement des services publics et à leur développement, comme l'arrêt des mises en concessions et sous-traitances ;
- L'amélioration des conditions de travail et de vie, notamment par la reconnaissance de la catégorie active ;
- une véritable complémentarité entre les modes de transports dans un concept de multimodalité, avec un renforcement de la maîtrise publique et du service public ;
- Des moyens de financements publics à la hauteur des enjeux de développement des infrastructures.

La Fédération CGT des Services publics dépose donc un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 4 novembre 2014, préavis couvrant l'ensemble des personnels de son champ de syndicalisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Fédération CGT des Services publics,
Baptiste TALBOT,

Secrétaire général

Palais de l'Elysée
Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 23 octobre 2014

Monsieur le Président de la République,

Les agents de la fonction publique souhaitent, par cette lettre ouverte, vous faire part de leur inquiétude et de leur colère face à la politique que vous menez sur les services publics.

Confrontés à des politiques publiques (RGPP, réforme territoriale, loi HPST...) qui ont conduit à la suppression de plus de 150 000 emplois, victimes d'un gel du point d'indice initié dès le mois de juillet 2010, les personnels attendaient des perspectives plus favorables pour celles et ceux qui, chaque jour, agissent avec une grande conscience professionnelle qu'ils dépendent de l'Etat, de la territoriale ou de l'hospitalière.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le gel des salaires s'est poursuivi et le Premier ministre confirme l'intention de le maintenir jusqu'en 2017.
La non revalorisation de la valeur du point d'indice sur une période aussi longue est un fait sans précédent.
Comment accepter que cette valeur ait décroché de l'inflation de 14% depuis le 1er janvier 2000 ?
Nos organisations syndicales n'ont eu de cesse de réclamer une négociation urgente pour mettre fin à cette situation.
Aujourd'hui, plus d'un million d'agents vivent avec des revenus équivalents au SMIC, voire en dessous pour celles et ceux qui sont à temps partiel imposé. La précarité est devenue exponentielle dans de nombreux secteurs et tout particulièrement dans le versant territorial.
Cela ne peut pas durer.

En matière d'emploi, le bilan de ces dernières années et les perspectives sont tout aussi inquiétants.
Certes trois secteurs sont déclarés prioritaires, l'Education, la sécurité et la justice. Cela reste une nécessité.
Cependant nous ne pouvons admettre que ce renforcement se fasse au détriment de tous les autres secteurs.
Pour la plupart des agents ce choix est totalement incompris et inacceptable.
Ces restrictions d'emplois ont des conséquences néfastes sur la qualité des services rendus aux usagers et sur les conditions de travail des personnels : perte de repère quant aux missions, souffrance au travail, désorganisation de services... Les effets sont similaires dans la fonction publique territoriale et hospitalière.

L'objectif de 50 milliards d'euros d'économies d'ici 2017 dans le projet de loi de finances et dans celui de la sécurité sociale, se fait en grande partie au détriment des salariés, particulièrement des agents de la fonction publique, et des retraités.

…/…

La Fonction publique connaît bien la nécessité de réforme car s'il y a bien un secteur qui, au fil du temps, s'est fortement modernisé, adapté, c'est bien celui des services publics afin de toujours répondre mieux aux besoins de la population. Qu'ils s'agissent des missions exercées directement par l'Etat, les collectivités locales ou l'hôpital public, ils ne se sont jamais autant transformés.
Adaptation du service public à l'évolution de notre société souvent remarquable qui est à mettre essentiellement à l'actif de ses agents.
Mais, les réformes pour réussir et être utiles à la société ne peuvent pas avoir pour objectif central la recherche de réduction de coûts. Or, les inquiétudes sont grandes aujourd'hui face aux projets en cours : réforme de l'Etat, revue des missions publiques, réorganisation territoriale, projet de loi santé...

Nous réaffirmons que le modèle social de notre pays est un facteur de cohésion sociale et de solidarité. C'est aussi un outil de lutte contre les inégalités. Ce sont bien ces enjeux qui doivent être le moteur des réformes à conduire. La dépense publique est en réalité autant d'investissements pour notre pays. Et derrière ces investissements, il y a des services publics, des femmes et des hommes qui les servent chaque jour avec un grand engagement.

Pour assurer ces financements, une véritable réforme fiscale basée sur davantage de justice sociale, symbolisée par l'impôt progressif sur le revenu, est indispensable. Il est nécessaire également d'assurer la lutte contre la fraude fiscale qui s'élève aujourd'hui à 60 milliards d'euros.
Les aides aux entreprises, sans contrôles ni conditionnalités notamment en terme d'emplois, ne produisent aucunement les résultats nécessaires. En revanche, elles exigent un effort qui pèse essentiellement sur les actifs et les retraités.

Il est temps de cesser cette politique qui en outre porte en germe le désintérêt de l'action politique.

Il est urgent désormais d'entendre la nécessité de justice sociale, d'égalité et de solidarité.

Nous espérons, Monsieur le Président de la République, que vous porterez une attention particulière à la demande des agents de la Fonction publique et que vous apporterez une réponse favorable à leurs attentes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de notre très haute considération.

Pour la FSU
Bernadette Groison

Pour la CGT Fonction Publique
Jean-Marc Canon

Pour Solidaires Fonction Publique
Denis Turbet-Delof

Pour la FA-FP
Bruno Collignon

fédération des services publics la cgt

Citoyens, Contribuables, Usagers,

AVEC LA RÉFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(FUSION DE REGIONS-ÉRADICATION DES DEPARTEMENTS-INTERCOMMUNALITÉ, MÉTROPOLISATION)

ON VOUS PROMET DES ÉCONOMIES

ÉCONOMIES GRACE À LA RÉDUCTION DU « MILLE-FEUILLES »

Disparition des Départements, regroupements des Régions, transfert des compétences vers les regroupements de communautés urbaines, métropoles…

ÇA RESTE A DÉMONTRER

- **Moins d'élus de proximité, moins de compétences locales**, en cas de besoin vous devrez vous adresser à Lyon, à terme ce seront des plateformes téléphoniques pour absorber la croissance d'appels
  Pour ceux qui utilisent les services de maintenance de téléphonie mobile, de pôle emploi, de la CAF… imaginez ***le coût occasionné et le temps que vous allez perdre !***
- **Un territoire plus grand pour les élus**
  des frais de transport démultipliés. Le train, voire l'avion pour les plannings chargés (et ils le seront), les frais de bouche et d'hôtel…
  Il y a fort à parier qu'à long terme pour certaines démarches administratives, vous serez ***vous aussi obligés de vous déplacer*** *! mais … vos frais à vous, ne vous seront pas remboursés.*

MOINS D'AGENTS TERRITORIAUX

On vous rebat les oreilles avec les efforts du gouvernement pour réduire sa masse salariale et les efforts que doivent consentir les collectivités territoriales. Facile ! Pour ce résultat, il a transféré ses agents et réduit leurs budgets d'année en année. Qu'est-ce qui se cache **derrière cette diminution de personnel** ?

VRAI MAIS A QUEL PRIX ?

- **Moins de services** : à terme, **peu ou plus d'agent(s) de proximité** pour vous renseigner ou vous servir physiquement,
  diminution des créneaux horaires **d'ouverture des services**,
  services de transport répondant à la rentabilité et non au besoin des usagers,
  entretien et propreté de votre environnement sacrifié
  déneigement des routes limité …
  Bon courage l'hiver, ou pour prendre le train ou le bus qui partira à 5h du matin pour travailler à 9h ! …

FINALITÉ DE LA REFORME : DES ÉCONOMIES… TOUJOURS DES ÉCONOMIES

On présente cette réforme comme un gain pour le contribuable, peut-être … encore que sa mise en place coûtera **très cher à court terme**, et la promesse d'économies n'est pas sûre d'être tenue … Mais au final **qui va payer** ? L'usager et le citoyen autant dire **vous** !

ÉCONOMIES POUR QUI ?

➡ **Politique générale d'économie** : les **petits collèges** et **lycées** sont **voués à disparaître** au profit de grands établissements, qui seront bien sûr, implantés dans les grands pôles urbains. Il est évident qu'ils seront « économiquement » mieux gérables, mais « humainement » ?

*Vous pouvez déjà imaginez que **c'est à vous qu'incombera la charge** du transport et de l'internat …*

➡ **Politique d'économie de personnel** : le transfert d'une grande partie de nos services publics au privé avec une **seule priorité** : la **rentabilité et non le service rendu.**

*Souvent de vraies **fausses bonnes économies**, est-ce un hasard si certaines communes reprennent le service des eaux en régie, après avoir constaté l'augmentation continue des tarifs et le non entretien des réseaux ?!? Certains services de cantines scolaires sont d'un rapport qualité-prix plus que douteux.*

UNE REDISTRIBUTION DES COMPÉTENCES EST ENVISAGEABLE…

MAIS PAS SANS DÉMOCRATIE ! PAS SANS VOUS !

La réforme, telle qu'elle est proposée, se fera **au détriment des usagers**, **faisant espérer** des **économies aux contribuables**. Ce que l'on ne dit pas aux **citoyens** c'est le **danger** qu'il y a, à **transférer certaines compétences**. Des politiques différentes d'une région à une autre en matière de choix de la carte de formation, de santé… à terme vos enfants pourront-ils suivre le cursus qu'ils souhaitent ?

Tout est organisé pour le **développement** autour des **bassins industrialisés**, **quel avenir** pour les **territoires « ruraux »** ? A terme leur délaissement, un nouvel exode rural ? Lorsqu'il aura lieu, **quel type d'urbanisme** dans les grandes villes ? Des tours de 30 étages partout où ce sera possible ? **Quelle qualité de vie** ?

Les économies en valent-elles la « chandelle » ?

LA CGT S'OPPOSE A CETTE RÉFORME ANTI-DÉMOCRATIQUE ET CONTINUE A LUTTER

UIT la cgt

Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex
TEL: 01 55 82 80 47 - FAX : 01 55 82 80 49 - E- mail : uit@cgt.fr

COMMUNIQUE

Montreuil, le 16 octobre 2014

ABANDON DE L'ECOTAXE :
… Un renoncement aux lourdes conséquences
… sociales et environnementales !!

Le 9 octobre 2014, le gouvernement a décidé –une nouvelle fois- de satisfaire les exigences du patronat et des lobbies routiers en décidant de «*suspendre, sine die, le dispositif de l'écotaxe*».

- A quelques semaines de l'ouverture de la 3ème conférence environnementale où un thème est consacré aux transports, et après la généralisation du 44 tonnes –en janvier 2013-, c'est un mauvais coup très dur porté au report modal vers des plus vertueux (ferroviaire – fluvial) dans un concept multimodal.

Et pourtant, les derniers rapports du GIEC sont alarmants !

Ce nouveau renoncement va avoir de lourdes conséquences sur le financement des infrastructures –déjà mis à mal depuis le désengagement de l'Etat dans les ressources de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports (AFITF)- (ferroviaires, fluviales, routières, transport de proximité…) et conduit à de nouvelles privatisations et concessions de routes nationales. Alors que, pendant ce temps, **les sociétés d'autoroutes font des profits colossaux (9 milliards d'euros en 2013)** posant la question des renationalisations des autoroutes, concédées en 2005.

L'enterrement de l'écotaxe est un véritable scandale financier car, au-delà du manque à gagner de 800 millions d'euros, l'Etat –empêtré dans son PPP avec «*Ecomouv*»- va devoir l'indemniser à hauteur de près d'un milliard d'euros !!

- **C'est le contribuable qui va payer la gabegie financière pendant qu'on va licencier les salariés d' «*Ecomouv*» et réorganiser 130 emplois dans les douanes !!**

Une fois de plus, on évite d'aborder la véritable question de fond qu'est le «juste coût des transports » dans une conception multimodale, pourtant inscrite dans la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI).

Le transport est tellement sous-tarifé qu'il n'est même plus un frein aux délocalisations industrielles, multipliant les parcours parasites des marchandises et contribue à vider l'emploi des territoires.

Une politique qui conduit à un dumping social féroce, source de précarisation et de suppressions massives d'emplois dans le transport routier de marchandises, ainsi que dans les autres modes (maritimes-ferroviaires)…

Les coûts externes (usage des infrastructures, pollution, nuisances sonores, congestion routières, accidentologie …) -qui **représentent plus du tiers du coût du transport routier**- doivent être pris en compte dans le cout du transport.

D'où la revendication de la CGT de la création d'une Tarification Sociale et Environnementale Obligatoire, afin de faire payer aux chargeurs le juste coût du transport –tant du point de vue environnemental que social.

Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace !

- **la fiscalité environnementale doit s'inscrire dans une réforme fiscale d'envergure en faveur du monde du travail,**
- **elle doit s'appuyer sur une autre façon de travailler, de produire et de transporter les marchandises.**

Les enjeux industriels sont extrêmement importants pour l'avenir des transports tout comme la recherche. Il y a besoin de reconstruire des synergies entre les deux filières d'avenir que sont les transports et l'énergie et Alstom (par exemple). Coopérer, travailler ensemble pour la réussite de nouveaux projets plutôt que de s'opposer dans une concurrence inutile et improductive.

Il n'y a pas d'avenir économique, social, environnemental et pour un véritable report modal … si nous ne sortons pas de la pensée unique dominante dont les maîtres mots sont : compétitivité, coût du travail, concurrence etc…
Alors que nous avons besoin de complémentarité, de mutlimodalité, de maîtrise publique pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

CES QUESTIONS SERONT AU CŒUR DE LA MOBILISATION DES SALARIES DES TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DU 04 NOVEMBRE 2014 !

Contact de presse : Dominique **LAUNAY 01 55 82 80 47**

Ecotaxe :

La trahison jusqu'au bout

Finalement le psychodrame qui dure maintenant depuis plusieurs mois sur l'écotaxe, plusieurs fois repoussée, vient de s'achever par une victoire totale du patronat routier. Les chargeurs (grande distribution,…) peuvent se frotter les mains, ils n'auront pas à payer (un peu) les nuisances dues aux choix de transport qu'ils font pour leurs produits et pourront continuer à faire du profit sur le dos des usagers qui, eux, vont subir les augmentations de gasoil pour financer les infrastructures.

Victoire du patronat ou plutôt capitulation du gouvernement qui, une fois de plus, fait preuve d'une faiblesse inimaginable vis-à-vis des patrons quand dans le même temps il est sans concession vis-à-vis des salariés, des privés d'emplois et des retraités.

Que dire du dialogue social puisque nous avons appris la nouvelle par la presse !

La Fédération Nationale des Syndicats de Transport Cgt qui s'est exprimée à de nombreuses reprises sur le sujet continuera à revendiquer la création d'une tarification sociale et environnementale obligatoire afin de faire payer aux chargeurs le juste coût du transport, que ce soit d'un point de vue environnemental mais aussi social. D'ailleurs nous demandons au gouvernement qui préside la commission mixte paritaire du transport routier de convoquer une réunion d'urgence afin de contraindre le patronat à faire des propositions salariales décentes alors que les premiers coefficients de la grille conventionnelle sont en-dessous du SMIC.

Les conducteurs routiers en ont assez de subir une dégradation sociale continue alors même que l'Etat exonère ou donne de l'argent à leurs patrons qu'ils ne voient jamais ! Il est urgent de changer de politique et de méthode !

Montreuil, le 9 octobre 2014

263 rue de Paris – Case n° 423 – 93514 Montreuil Cedex Téléphone : 01 55 82 77 26 – Télécopie : 01 55 82 77 35
Courriel : transports@cgt.fr Site : www.transports.cgt.fr

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 17 octobre 2014

Compte-rendu de la réunion du 14 octobre 204 à la Fonction publique sur la mise en œuvre du RIFSEEP

Le mardi 14 octobre a eu lieu à la Fonction Publique une réunion sur le projet de circulaire d'application du décret 2014-503 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Marylise LEBRANCHU a adressé un courrier à ses homologues pour présenter le plan de simplification du régime indemnitaire dont le RIFSEEP est le 1er axe. Les SG et DRH des ministères ont été destinataires d'une note d'explication de la démarche et d'une enquête à renseigner pour janvier 2015 sur l'intégralité des régimes indemnitaires existants versés par corps, grades…

La CGT a rappelé ses critiques sur ce nouveau régime indemnitaire imposé par la Fonction Publique malgré une opposition quasi unanime des organisations syndicales et les réticences à sa mise en œuvre de plusieurs ministères. La circulaire dans sa version définitive devrait être rapidement diffusée.

A noter que quelques ministères zélés, tel que celui de l'Ecologie, anticipent déjà l'application du décret, pourtant le décret est difficilement applicable sans une circulaire pour sa mise en œuvre. Le projet présenté en réunion suscite de nombreuses questions qui révèlent la complexité du dispositif.

Les échéances sont rappelées : 1er juillet 2015, pour les corps d'adjoints d'administratifs, secrétaires administratifs, interministériels des attachés d'administration, des conseillers techniques et des assistants de service social et emploi de conseiller de l'action sociale, corps soumis à la PFR, et **1er janvier 2017 pour l'ensemble des corps et emplois de la Fonction Publique de l'Etat,** sauf exceptions.
Le décret est sensé concerner la seule Fonction Publique de l'Etat, pourtant des représentants de la DGCL assistent à la réunion !

Un premier arrêté interministériel en date du 20 mai 2014 fixe pour les corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat les plafonds de l'IFSE par groupe de fonctions, les montants minimum et maximum par grade et les montants

maximum du complément indemnitaire annuel. Chaque ministère élaborera ses propres barèmes dans ces limites, avec un minimum et un maximum par groupe de fonctions.

Pour les corps interministériels (CIGEM attachés, filière sociale et infirmière) seul un arrêté interministériel est pris, les règles de gestion ministérielles étant présentées en comité technique. Pour les corps pluriministériels gérés par un ministère (chargés d'études documentaires, ...) la circulaire définitive apportera des précisions absentes dans la version présentée.
Pour les corps à statut commun (adjoints administratifs et techniques, secrétaires administratifs,...) un arrêté de cadrage interministériel est précisé par des arrêtés ministériels qui fixeront les barèmes propres aux corps de chaque ministère après consultation du Comité Technique Ministériel.
Les corps ministériels auront un arrêté ministériel.
Dans tous les cas de figure, aucun barème ministériel ne s'appliquera sans avoir l'approbation des ministères du Budget et de la Fonction publique. L'objectif est de mettre en œuvre une prime interministérielle qui permette une comparaison entre ministères.

Pour le corps à statut commun des adjoints administratifs, le maximum de la part fixe de la prime est 10 fois plus important que le minimum, ce qui montre la dérive inacceptable de l'utilisation de l'indemnitaire dans la Fonction publique. De telles différences entre ministères menacent le statut, car elles ne reposent pas sur une différence justifiable dans la mise en œuvre des missions publiques.
La RIFSEEP repose à la fois sur la définition des fonctions, qui relèvent de la grille indiciaire, et sur la prise en compte de l'expérience professionnelle, qui fonde la construction par échelon de la grille indiciaire.
La RIFSEEP est donc pour l'essentiel un complément de rémunération, qui a vocation à intégrer la grille pour la CGT, quelle que soit l'individualisation et la fonctionnalisation de la rémunération que veut mettre en œuvre la Fonction publique.
La circulaire confirme, si cela était nécessaire, la nocivité du dispositif : individualisation et aspect aléatoire des rémunérations servies.

Un groupe de travail de la DGAFP avec les ministères travaille à la définition des barèmes et de la cartographie des emplois.

L'entrée des corps s'effectue par un processus d'adhésion, explicité dans le chapitre IV de la circulaire.

Chaque ministère devra élaborer un schéma ministériel d'adhésions des corps et emplois qu'il gère, pour planifier leur passage au dispositif, justifier ceux qui en sont exclus et détailler les primes et indemnités intégrées dans le RIFSEEP. Il devra être instruit dans le cadre du guichet unique, validé par la DGAFP et un arrêté interministériel (ministère concerné/budget/fonction publique) d'adhésion sera pris.

Selon les cas, la consultation pour l'adhésion et le barème s'effectue à des niveaux différents, CSFPE pour les corps interministériels et certains emplois fonctionnels communs, CTM de chaque ministère concerné pour les corps à statut commun et CTM compétent pour les corps ministériels.
Chaque ministère doit faire la répartition des postes et établir les paramètres d'évolution indemnitaire à décliner dans une circulaire ou une note de gestion. La circulaire de mise en œuvre de la RIFSEEP doit clairement mentionner l'obligation de consultation du CT compétent pour chaque étape du processus de la mise en œuvre du dispositif.

Le texte préconise par catégorie un nombre de groupes de fonctions : 4 pour la catégorie A, 3 pour le B et 2 pour la catégorie C. Il s'agit de maximums, mais la DGAFP refuse que le nombre de groupes pour une catégorie soit inférieur à 2 puisque cela remettrait en cause la philosophie même du dispositif.

Après discussion il ressort la nécessité de mieux formuler le chapitre III qui a trait à la répartition par catégorie de la proportion du complément indemnitaire annuel du RIFSEEP ("bonus" annuel individuel, versé en une ou deux fois, et variable de 0 à 100% d'une année sur l'autre).
Le pourcentage préconisé (10% pour les C, 12% pour les B, 15% pour les A, 20% pour les A+) s'appliquerait au plafond global fixé par corps et par groupe et non pas à l'indemnité versée à l'agent. Il permettra aux administrations d'effectuer une péréquation.
On constate que plus le régime indemnitaire est élevé dans un ministère, moins il est soumis à variabilité et plus le régime indemnitaire est faible plus il est sujet à une variabilité importante. La CGT souhaite que la circulaire préconise que ces limites du complément individuel soient le maximum individuel par agent de la prime.

La fourchette de 0 à 100 % du montant maximal pour l'attribution permet aux administrations de ne pas recourir au complément individuel annuel, ce que souhaite la CGT. La CGT dénonce la préconisation de la Fonction publique aux ministères pour qu'ils mettent en œuvre cette individualisation, notamment pour les corps de catégorie A.

En cas de mise en œuvre du CIA, la CGT demande que la circulaire précise que le lien avec l'évaluation permet un recours entraînant une évolution du montant annuel versé par le CIA. Un tel dispositif existe dans certains ministères pour les "bonus annuels" et favorise une objectivation des critères d'attribution.

Pour la DGAFP l'agent qui change de fonctions au sein d'un même groupe doit négocier son régime indemnitaire !

La CGT dénonce la logique de fonctionnalisation de la rémunération des grades portée par le RIFSEEP.
La séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit la rémunération du niveau de qualification quel que

soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée, le RIFSEEP étend la logique des grades à accès fonctionnels aujourd'hui réservée à la catégorie A, que la CGT dénonce.

La CGT soulève la question des agents en PNA qu'il convient de clarifier dans la circulaire. La référence aux arrêtés propres aux corps d'origine risquent de ne plus être que théorique, la détermination des groupes de fonctions et des montants versés relevant de l'administration d'emploi.

La bascule de la PFR s'effectuera intégralement sur l'IFSE (partie fixe de la prime).

Concernant les DDI, à la demande de la CGT, il est confirmé que la bascule dans le nouveau régime au 1er juillet 2015, pour certains corps très représentés dans ces directions, ne remettra pas en cause l'indemnité différentielle temporaire versée prochainement à de nombreux agents pour rapprocher les attributions et qu'au-delà de la période de 3 ans elle sera intégrée dans le RIFSEEP.

Le passage au RIFSEEP est d'une telle lourdeur que les ministères seront tentés de calquer la PFR plutôt que de se lancer dans le travail important demandé.

Si la consultation du CT à l'adhésion est prévue, la CGT demande l'instauration d'un dispositif de suivi permettant un droit de regard des organisations syndicales sur l'évolution individuelle des indemnités versées à chaque agent.

La tour prend l’eau

Le syndicat CGT d'administration centrale a transmis le 19 septembre 2014 au directeur des ressources humaines, président du CHSCT d'administration centrale, un signalement au registre de santé et de sécurité, à la suite de la nouvelle inondation subie par des agents de la tour Séquoia la veille 18 septembre 2014.

Pour la 3ème fois depuis l'emménagement en juillet 2014, des bureaux du 32ème étage (et cette fois également du 31ème, quoique plus légèrement) ont été inondés parce qu'il pleuvait.
Des agents étaient présents dans les bureaux alors que de l'eau coulait à travers les faux plafonds.

Compte tenu de la répétition de ces perturbations, des risques - notamment électriques - qu'elles font courir aux agents, et des autres problèmes régulièrement relevés, la CGT estime nécessaire, en plus de la prise d'urgence de mesures de prévention pour les occupants, la suspension des emménagements hâtifs dans un immeuble encore en travaux et dont la qualité des prestations est manifestement insuffisante.

Nous invitons par ailleurs les agents à signaler les problèmes rencontrés aux représentants du personnel au CHSCT d'AC et au registre de santé et de sécurité au travail.

Compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2014 CGT/DRH au sujet des sous-directions GAP et MGS

Cette réunion s'est tenue à la demande du syndicat CGT d'administration centrale. Elle fait suite aux échanges avec les agents de GAP et de MGS, aux réponses au questionnaire diffusé par la CGT, à la distribution en juillet du tract CGT «Chronique de l'AC ! » consacré aux deux sous-directions, mais aussi à d'autres interventions plus anciennes de notre syndicat au sujet des problèmes de fonctionnement à la DRH et des conditions de travail des agents (en CHSCT à la suite du rapport d'inspection sur la santé et la sécurité au travail à la DRH, au comité technique d'administration centrale du 3 avril 2013, au comité technique du SG du 23 juin 2013, et lors de rencontres avec des responsables des deux sous-directions, en liaison notamment avec des difficultés rencontrées par des agents).

Participant-e-s :
Pour la DRH : M. Le Guern, adjoint au directeur des ressources humaines, Mme Marmouget, sous-directrice GAP, M. Schmitt, sous-directeur MGS, Mme Courseaux, DRH/RS.
Pour la CGT : Marie-Chantal Jean-Louis, Isabelle Péron, Marie-Christine Van Marle.

M. Le Guern a d'emblée reconnu le bien fondé de la démarche de la CGT et la nécessité de sortir de la «spirale infernale» : manque d'attractivité des postes, départ des agents, manque de candidat-e-s pour les remplacer. Ayant testé Réhucit lors de sa visite de GAP, qui sera suivie d'une visite de MGS, il en a reconnu les problèmes de fonctionnement.

L'intervention de la CGT a porté sur deux versants :

- les problèmes rencontrés par les agents de GAP et de MGS,
- les répercussions sur les agents et les services du ministère (y compris en SD et dans les PSI) des dysfonctionnements et retards.

Sur le premier point, nous avons insisté particulièrement sur :

- les problèmes d'organisation et d'inégale répartition des charges de travail ;
- la charge supplémentaire et mal vécue du traitement des mobilités transféré de MGS à GAP ;
- l'augmentation des charges de travail résultant pour GAP, en plus de la remontée des payes des agents de catégorie A, de la gestion d'environ 7000 agents de catégorie B ;
- les problèmes techniques (en particulier Réhucit et manque d'imprimantes) ;
- l'insuffisance des effectifs, notamment les problèmes de remplacement des absences longues et l'absence de candidatures sur les postes vacants ;
- la nécessité de renforcer la formation et l'accompagnement, surtout des nouveaux arrivants qui ne connaissent par le ministère et toute sa complexité ;
- les charges de travail entraînant pour une partie des agents des écrêtements réguliers de 10 à 20 heures par mois (jusqu'à 30 heures) ;
- la difficulté de travailler toujours en surcharge et dans l'urgence ;
- le manque de reconnaissance ;
- les répercussions du stress sur la santé pour une part des agents.

M. Le Guern s'est engagé à ce que soient apportées des réponses visant à améliorer la qualité de vie au travail des agents de GAP/MGS et le service rendu aux agents du ministère par les deux sous-directions. Il a proposé une nouvelle réunion avec la CGT dans un mois environ.

Prenant acte de cet engagement, la CGT a insisté sur l'urgence des mesures à prendre pour empêcher la paralysie du système, ce qui risque d'arriver si les postes continuent à ne pas être pourvus.

Nous savons en effet que ce sont de bonnes conditions de travail, des perspectives d'évolution

de carrière, l'écoute de la hiérarchie et sa capacité à traiter les problèmes qui rendent les postes attractifs.

Pour ce faire, il nous apparaît urgent (et nous l'avons dit) de :

- **augmenter le nombre d'imprimantes partagées,**
- **améliorer Réhucit et les autres logiciels posant problèmes, écouter les agents, prendre en compte leurs besoins et leur expérience, mieux suivre les fiches andi,**
- **réfléchir à la répartition des charges de travail et traiter le point particulièrement conflictuel des mobilités,**
- **valoriser les deux services et rendre leurs postes attractifs en reconnaissant le travail des agents, en particulier par de meilleures dotations indemnitaires, une meilleure prise en compte pour les promotions, un plan de requalification de C en B,**
- **former et accompagner les nouveaux arrivants, leur laisser le temps d'apprendre leur travail et de maîtriser leur environnement,**
- **obtenir des effectifs supplémentaires en cas de besoin, et prioritairement pourvoir les postes vacants.**

La CGT continuera, avec les agents de GAP et de MGS, à défendre les conditions de travail, à demander des évolutions de carrière plus favorables et à porter l'exigence d'un meilleur service rendu. N'hésitez pas à nous contacter. Nous reviendrons vers vous pour apprécier ensemble la réalité des réponses apportées par la DRH aux problèmes posés.

Vous pouvez contacter au syndicat CGT d'administration centrale :

Patricia Cerisay – Tour Pascal B – bureau 21.06 – poste 16414
Marie-Chantal Jean-Louis – Tour Pascal B – bureau 21.08 – poste 12027
Marie-Christine Van Marle – Arche Sud – bureau 04.55 – poste 19078.

La Défense, le 6 octobre 2014

Lettre ouverte à Monsieur le Secrétaire Général
du MEDDE et du MLETR
à l'occasion de sa prise de fonctions

Monsieur le Secrétaire Général,

Si nous nous adressons publiquement à vous alors que vous venez d'être nommé à la tête de l'administration de nos ministères, c'est parce que les agents de l'administration centrale du MEDDE et du MLETR n'en peuvent plus de subir jour après jour une dégradation continue de leurs conditions de travail.

Depuis des mois, le syndicat CGT d'administration centrale alerte sur les graves dysfonctionnements des moyens d'impression : qualité et quantité insuffisantes des imprimantes partagées, implantation de ces imprimantes dans des bureaux où elles sont sources de nuisances pour les occupants, problèmes récurrents de réseaux et de serveurs informatiques entraînant des déconnections répétées.

Nous en avons même fait le sujet de notre tract *«Chronique de l'AC ! »* de juillet dernier.

En réponse, nous n'avons obtenu des responsables de l'administration que du déni, jusqu'à ce qu'éclate la crise actuelle : depuis plusieurs semaines, l'impossibilité pour tous les agents d'administration centrale de travailler ne serait-ce qu'une journée dans des conditions normales.

Cela s'ajoute aux dysfonctionnements récurrents du logiciel de GRH Réhucit et aux perturbations récentes répétées d'applications essentielles au travail dans certains domaines, comme Business Objects (BO).

De quel manque de moyens, de quelles pertes de compétences, de quel degré d'absence d'écoute du personnel, de quel mépris pour les missions des services, de quelle méconnaissance des réalités résultent cette paralysie et ce gâchis ?

Qu'ils soient utilisateurs ou agents des services informatiques, les personnels sont stressés et épuisés par ces perturbations qui interviennent dans un contexte déjà dégradé, en particulier par le déménagement dans un immeuble, la Tour Séquoia, aux prestations lamentables (électricité, protection acoustique, ventilation, climatisation défaillantes, inondations...) et par les sous-effectifs dans de nombreux services.

Nous vous demandons, Monsieur le Secrétaire Général, de prendre toute la mesure de la gravité de la situation, et de mettre en œuvre les moyens et l'organisation nécessaires pour faire rétablir d'urgence des conditions de fonctionnement et de travail correctes en administration centrale.

Pour le syndicat CGT d'administration centrale
La secrétaire générale
Marie-Christine Van Marle

Test de vision spécial «administration centrale»

VOUS TRAVAILLEZ ENCORE PLUS

AVEC DES OBJECTIFS

DE PLUS EN PLUS IRRÉALISABLES

ET UNE PRESSION OMNIPRÉSENTE

DANS DES CONDITIONS DÉGRADÉES

POUR UNE RÉMUNÉRATION DE PLUS EN PLUS FAIBLE

Votre vision est bonne.
Syndiquez-vous.

Je rejoins la CGT

Pour préserver les services publics et l'emploi
Pour un meilleur salaire
Pour améliorer les conditions de travail
Pour être entendu-e

Nom : .....
Prénom : .....
Direction : .....
Site : .....
Poste : .....

□ J'adhère au syndicat CGT d'administration centrale MEDDE/MLETR
□ Je souhaite être contacté-e

À adresser sous enveloppe à :
Syndicat CGT d'administration centrale - Tour Pascal B - 92055 La Défense

ou à remettre à

- ***Nadia Baaba – poste 1 13 33 – bureau 04 57 Arche Sud***
- ***Patricia Cerisay – poste 1 64 14 – bureau 21 06 TPB***
- ***Marie-Chantal Jean-Louis – poste 1 20 27 – bureau 21 08 TPB***
- ***Marie-Christine Van Marle – poste 1 90 78 – bureau 04 55 Arche Sud***

LA CROISSANCE DES INÉGALITÉS EN FRANCE

L'exemple des ministères de l'écologie et du logement : la tour Séquoia

1 bureau pour 3

3 bureaux pour 1

Attention : les inégalités sont dangereuses pour la société. Et même pour la santé. Réagissez. Utilisez le registre de santé et de sécurité au travail sur Intranet. Il est *«mis à la disposition de tous les agents de l'administration centrale, afin qu'ils consignent leurs observations ou suggestions relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail»*. Et syndiquez-vous.

Compte rendu de la réunion du comité de suivi de l'accord égalité femmes/hommes dans la Fonction publique du 13 octobre 2014

Délégation CGT : Sylvie BRUNOL, Céline VERZELETTI

La réunion est dirigée par Marie-Anne LEVEQUE, directrice générale de la DGAFP, assistée de Olivier MARY, Bureau (RH1) de l'animation interministérielle, de l'évaluation des politiques de RH et de l'égalité professionnelle

- **En liminaire, la CGT intervient sur la non-reconnaissance de la pénibilité du travail des femmes fonctionnaires**

Après la suppression de la catégorie active aux infirmières hospitalières, des auxiliaires puéricultrices ont leur départ anticipé remis en cause, par une « réinterprétation » récente de la CNRACL de l'arrêté de 1969 (classement en catégorie active).
Un rassemblement unitaire a eu lieu à Bordeaux devant la CNRACL le 9 octobre, et le directeur de la Caisse persiste pourappliquer une nouvelle interprétation. La CGT, avec d'autres OS ont interpellé les Ministres de la FP et de la Santé. La CGT ne peut se contenter de la réponse de la Ministre de la FP, qui dit se rapprocher du Ministère de la santé. LA CGT demande aux Ministres de stopper immédiatement toutes ces décisionsarbitraires de la CNRACL très néfastes pour les fonctionnaires, et demande l'application de l'arrêté comme il est appliqué depuis 45 ans.
La DG de la DGAFPn'est pas au courant de ce dossier, elle transmet.
La CFDT intervient pour appuyer notre intervention.

- **Sur proposition de la DGAFP, le suivi de l'accord égalité se fera désormais dans le cadre de la FS 3**(formation spécialisée sur l'égalité du conseil commun)

Les organisations syndicales pensent qu'il est nécessaire de poursuivre avec le groupe de travail du comité de suivi, car peu de dispositions en faveur de l'égalité ont été prises à ce jour. La DGAFP souhaite tenter l'expérience car la FS3 s'est peu réunie, elle explique que l'on peut avoir des experts.

- **En actualité, un bilan a été fait sur la démarche intégrée dans les négociations en cours :**

- Négociation « qualité du dialogue social » : une démarche est en cours pour mettre en place des mesures visant une juste représentation des femmes dans les listes électorales syndicales (pour les élections suivantes),pour les comités exécutifs ;
- Négociation « qualité de vie au travail « : proposition de chartes de temps pour une meilleure articulation de la vie privée-vie professionnelle ;

Nous intervenons sur la négociation « parcours professionnel, carrières et rémunérations » qui n'est pas évoquée, et nous rappelons le protocole égalité mesure 4 : « *Dans le cadre de la concertation relative aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations, inscrite à l'agenda social, la situation des filières fortement féminisées et des écarts de rémunération qui peuvent être constatés avec des filières plus mixtes ou plus fortement masculines sera examinée à situation juridique égale et qualification égale ».* Aucune mesure spécifique pour l'instant, et au regard de l'avancée du dossier, la DGAFP va voir, à suivre….

Nous insistons sur une démarche intégrée dans toutes les négociations, textes réglementaires…

- **Mesures à voir suit à la publication de la loi sur l'égalité du 4 août 2014 :**

Une proposition de décret sera soumise au Conseil commun de la Fonction publiquedu 4 novembre concernant l'article 68 sur les primos nominations dans les emplois supérieurs, à compter de 2016, d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe.

D'autres articles concernent aussi la Fonction publique comme :

- L'article 16 qui prévoit que l'employeur condamné pour discrimination ou atteinte à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur le plan pénal et les employeurs qui n'ont pas engagé la négociation sur l'égalité professionnelle et n'ont pas régularisé leur situation ne peuvent pas se porter candidat à des commandes publiques (un marché public, à une délégation de service public ou à un contrat de partenariat avec l'Etat ou ses établissements publics).

- Par contre, certaines mesures, comme l'alignement des droits d'autorisations d'absence pour le PACS sur le mariage (4jours) et l'allongement du congé parental, doivent être intégrées dans la loi sur la déontologie pour être applicables dans la Fonction publique. Cette loi ne sera présentée au parlement qu'en 2015. Nous rappelons nos revendications d'un congé plus court et surtout mieux rémunéré, la proposition de la Ministre pour le PLFSS pour faire des économies, sanctionne les femmes les plus précaires… ce sujet est repris par plusieurs OS.

- **Suivi des mesures prévues par le protocole égalité femmes hommes et feuille de route égalité pour les ministères** :

Des accords ou chartes ont été signés notamment dans certains ministères comme l'Intérieur, la Défense, l'Écologiedu développement durable et de l'énergie, les affaires étrangères…
Si des initiatives sont prises dans des ministères, nous faisons remarquer que peu de mesures ont été prises dans le versant hospitalier. Les mesures présentées par la DGOS sont des mesurettes qui ne concernent pas seulement les femmes, et pour exemple aucune action a été faite sur un sujet comme la notation malgré nos courriers à la Ministre de la santé, et des décisions du défenseur des droits,des femmes subissent toujours des gels de note systématique dans certains établissements, l'année de leur maternité.

L'étude engagée depuis 1 an sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes est quasi terminée et sera présentée par les chercheurs aux syndicats dans le cadre de la prochaine FS3 du conseil commun en janvier 2015 5 (?). Nous avons redemandé un point d'étape sur cette étude, pour voir si elle répond à la commande, nous sommes soutenues par d'autres OS.

Un guide doit être réalisé pour mieux informer les agents-tes sur les règles applicables et les effets en termes de carrière des choix faits en matière de congés familiaux et temps partiel (mesure 12 du protocole).

Un guide, en cours d'élaboration, sur les violences est prévu aussi dans la Fonction publique. Nous rappelons que nous avons demandé la prise en charge des femmesqui subissent des violences en dehors du travail, car ces événements ont des répercutions importantes sur la vie professionnelle.
Des initiatives de sensibilisation sont prévues 25 novembre 2014, dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La CGT a insisté sur :

- **des pratiques discriminantes qui perdurent (notation neutralisée en cas de congés maternité, …) ;**
- **la démarche intégrée notamment pour la négociation PPCR ; car les inégalités perdurent**
- **le travail insuffisant concernant la mesure sur la pénibilité et les conditions de travail spécifiques aux femmes ;**
- **la déclinaison des mesures de l'accord dans les services, établissements, collectivités ;**
- **les conséquences des restrictions budgétaires, notamment sur l'action sociale.**

Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CGT

LES RETRAITES ENCORE DANS LE COLLIMATEUR DU GOUVERNEMENT !

TROP C'EST TROP !

Actuellement, se discute au Parlement le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale).

Le déficit de la Sécurité sociale en 2014 est de 15,4 milliards d'euros. Peu de médias ou d'hommes politiques, et encore moins de patrons, ne s'étendent sur les raisons de ce déficit.

La principale raison réside dans l'effondrement des recettes et non l'inflation des dépenses !

Le pacte de responsabilité prive la Sécurité sociale de 6,2 milliards d'euros en exonérations des cotisations patronales.

Les fraudes patronales entraînent un manque à gagner de 20 à 25 milliards d'euros.

La logique voudrait que l'on s'en prenne aux racines du mal ! Encore une fois, il n'en sera rien. Les propositions examinées exigent :

- 500 millions d'économies supportés par les agents de la Sécurité sociale.
- 700 millions d'économies supportés par les familles.
- 3,2 milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie.

Encore une fois, les retraités sont appelés à payer la note !

Pour tous ceux dont le revenu est supérieur à 13 900 euros pour une part et à 21 322 euros pour deux parts, il est question de porter la CSG de 3,8% à 6,6% !!

Après la baisse des retraites suite aux réformes, la suppression de la demi-part pour les veuves, la suppression du crédit d'impôts pour avoir élever trois enfants, la taxe de 0,30% pour financer soi-disant la perte d'autonomie, le blocage des pensions pendant deux ans, voilà maintenant le doublement de la CSG !!

Faire des cadeaux au Patronat et prendre les salariés et retraités comme cible, c'est du grand art !

A n'en pas douter, les conditions de vie vont continuer de se dégrader et le déficit à enfler.

L'UCR-CGT appelle toutes ses Organisations, tous les retraités à manifester vigoureusement leur opposition à un tel projet.

Paris, le 16 octobre 2014